

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 76 (1988)

Heft: [11]

Rubrik: Dossier

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Universités suisses : le tir groupé des féministes

La situation des femmes dans les universités suisses est toujours aussi navrante, mais les initiatives pour la faire évoluer se multiplient dans la plupart de nos hautes écoles. Car le terrain du savoir est bel et bien celui où doit s'élaborer le féminisme de demain.



Il y a presque exactement deux ans, en décembre 1986, *Femmes Suisses* consacrait un dossier à la situation des femmes dans les universités suisses. A l'époque, le double problème de la sous-représentation des enseignantes dans la hiérarchie académique et de l'inexistence de programmes de recherche féministe dans nos hautes écoles revêtait un certain caractère de nouveauté. Certes, l'association Femmes Féminisme Recherche, créée quelques années plus tôt, avait tenté d'at-

tirer l'attention sur la discrimination flagrante qui touche les femmes dans le monde universitaire, mais aucune étude fouillée n'avait été consacrée à la question, et ni dans les associations féministes traditionnelles, ni dans les universités elles-mêmes on n'avait vu surgir d'initiatives d'envergure à ce sujet.

Deux ans après, les choses ont bien changé. Des recherches statistiques ont été réalisées ou sont en voie de réalisation dans certaines universités, et une étude fai-

sant le point pour l'ensemble des universités suisses vient d'être publiée (cf. p. 13). A Genève, Lausanne, Zurich, Berne et Bâle, des actions visant à débloquent la situation ont été entreprises. Les autorités universitaires ont été interpellées sous différentes formes, des propositions ont été émises, les médias ont été alertés. Certes, à l'heure qu'il est, les résultats sont tout sauf spectaculaires. Mais il nous a paru important de faire le point sur la question, essentiellement pour deux raisons.

Tout d'abord, il est assez remarquable, à une époque où l'on dit le féminisme en bout de course, que des femmes se soient engagées, un peu partout en Suisse, dans un combat nouveau, non calqué sur les combats anciens ; c'est le signe irréfragable que les enjeux du savoir sont désormais perçus à juste titre comme les véritables enjeux du féminisme de demain, et cela vaut d'être mis en évidence.

D'autre part, l'analyse des stratégies mises en œuvre ou simplement mises à l'étude ici ou là fait ressortir de manière saisissante les deux grands thèmes qui agitent aujourd'hui les esprits en matière d'application de l'égalité en général : la question des quotas, et la solidarité du point de vue quantitatif et du point de vue qualitatif.

Pour ce qui est de ce deuxième thème, l'exigence d'une telle solidarité apparaît avec évidence dans les démarches qui ont été adoptées à Lausanne et à Zurich. A Lausanne, un groupe de femmes issues de différentes associations ou des rangs de l'université même ont adressé au Rectorat une série de demandes portant à la fois sur l'institution de mesures visant à faire progresser les femmes dans la hiérarchie universitaire et sur l'introduction de la recherche féministe dans l'alma mater vaudoise. A Zurich, c'est la voie politique qui a été tentée, avec deux postulats déposés simultanément au Grand Conseil par une députée acquise à la cause, dont l'un portait sur la promotion des femmes au sein de l'institution, et l'autre sur la création de programmes réguliers de « women's studies ».

Dans l'un et l'autre cas, le sens de cette double revendication n'a pas été compris, ou plutôt l'a été trop bien... A Lausanne, le Rectorat a accepté l'organisation d'un cours général public consacré à la recherche féministe, qui aura lieu en 1990, mais a refusé d'entrer en matière sur les mesures de promotion proposées ; à Zurich, le Conseil d'Etat a donné un préavis négatif sur les deux postulats, qui doivent être incessamment discutés par le Grand Conseil, arguant d'une part que les femmes n'ont pas besoin de béquilles artificielles pour se faire une place dans l'institution, et d'autre part que l'Université de Zurich s'est déjà ouverte aux « women's studies » par le biais de diverses initiatives ponctuelles pendant ces dernières années.

Partager le pouvoir intellectuel

Il est vrai que l'Université de Zurich a été la première à abriter une série de conférences « sur les femmes », sous le titre « Frauen, Realität, Utopie », et qu'elle a donc une longueur d'avance sur celle de Lausanne. Il est vrai aussi que plusieurs de ses facultés offrent des cours axés sur des problématiques féministes. C'est le cas d'ailleurs aussi dans d'autres universités suisses, comme par exemple à Bâle, où le séminaire de droit a accueilli début 1988 sept spécialistes de recherche féministe en



« Le maître et son élève » statue du parc du Château de Versailles. La transmission de la connaissance : une expérience virile ?

matière juridique. L'histoire est aussi un des domaines où les thèmes féministes ont acquis, ici ou là, droit de cité.

Mais ce que visait Irène Meier, auteure des postulats zurichois, comme ce que visaient les Lausannoises, était bien autre chose : l'institutionnalisation d'une démarche de connaissance originale, en étroite liaison avec un partage du pouvoir intellectuel entre les deux sexes. Cet objectif, à la portée sans doute trop subversive, a été ou sera sèchement écarté à Zurich comme à Lausanne.

Il reste pourtant le fil rouge de toutes les actions féministes entreprises dans les différentes universités, comme nous l'ont confirmé les initiatrices de ces actions, même si à Genève, Bâle et Berne, l'accent a été mis pour l'instant, pour des raisons tactiques, sur le problème de la promotion.

Quant à la question des quotas, elle se trouve également au centre de l'actuel remue-ménage. Dans ce domaine, c'est Genève qui donne le la, avec un projet de révision de la loi universitaire axé sur la notion d'« objectifs quantifiables » (cf. p. 11). Cette notion risque bien d'être reprise à Berne, également à l'occasion de la révision de la loi universitaire, prévue pour ces prochaines années, dans le cadre d'un projet auquel vient de s'atteler un groupe de féministes. Les Lausannoises, qui se sont heurtées à une fin de non recevoir sur ce point de la part du Rectorat, comptent bien remettre, à moyen terme, l'ouvrage sur le métier. Bref, et même si la plupart des professeurs, y compris les plus progressistes, sortent leur pistolet quand ils entendent le mot quota, le monde universitaire sera bien obligé de réfléchir sur la question.

Mis à part ces deux thèmes vedettes (l'exigence d'une solidarité entre l'aspect quantitatif et l'aspect qualitatif, et la question des quotas), les actions entreprises dans les différentes universités présentent une grande diversité. Tout d'abord en ce qui concerne l'identité de leurs initiatrices : à Genève, Lausanne et dans une cer-

taine mesure Berne, l'association Femmes Féminisme Recherche joue un rôle moteur, tandis qu'ailleurs ce sont les assistantes et/ou les étudiantes qui ont pris les choses en main.

Ensuite en ce qui concerne leur état d'avancement : par exemple pour ce qui est de l'analyse statistique de la situation, elle a été déjà amplement faite dans certaines universités, comme Lausanne et Genève, alors qu'à Bâle, elle est encore en cours.

Ça bouge partout

Enfin, en ce qui concerne le choix des « chevaux de bataille ». Ainsi, à Berne, les féministes ont multiplié les démarches pour faire nommer des femmes aux deux postes actuellement à repourvoir en sociologie ; elles négocient pour l'année prochaine la publication séparée, dans le programme des cours, de tous les cours donnés par des femmes sur le sujet des femmes ; et elles préparent un numéro spécial sur les femmes du bulletin de l'université. A Bâle, elles ont obtenu un accord de principe du Rectorat pour l'institution d'une commission paritaire sur les problèmes de discrimination, commission qui pourrait être créée dès l'achèvement de l'étude statistique en cours.

A Zurich, il faut mentionner l'organisation, l'année dernière, du 120^e anniversaire de l'entrée des femmes à l'université de cette ville, qui a été partiellement financé par le Rectorat, ainsi que des revendications telles que l'utilisation du féminin sur les cartes de légitimation des étudiantes. Les Zurichoises disposent d'une sorte d'« ombudswoman » en la personne de l'attachée juridique du Rectorat, par laquelle peuvent passer ce genre de demandes.

A Genève, les féministes ont obtenu la création d'une commission pour la promotion des femmes du Conseil de l'université, grâce à l'appui notamment de la présidente du Conseil, la professeure Lucie Bolens ; c'est cette commission qui a poussé à la réalisation des statistiques sur la situation genevoise.

A Lausanne enfin, les femmes engagées dans la préparation du cours de 1990 se sont exprimées dans un numéro spécial du bulletin « Uni Lausanne » sur leurs préoccupations ; d'autre part, un groupe « femmes » s'est créé en Faculté des sciences sociales et politiques.

Les initiatives, donc, se multiplient partout. Elles sont disparates et rarement efficaces, au point que l'association Femmes Féminisme Recherche, réunie en assemblée le 1^{er} octobre dernier, mettait le problème de l'établissement d'une stratégie rigoureuse et plus ou moins uniforme au premier rang de ses préoccupations. Il n'empêche : aussi désordonnée et hésitante qu'elle soit, cette mobilisation, où sont impliquées beaucoup de femmes jeunes et au féminisme neuf, est peut-être désormais la seule manifestation, en Suisse, de ce qui s'appelait autrefois « le mouvement ».

Silvia Ricci Lempen



Genève : qui a peur des profs-quotas ?

L'Université de Genève sera-t-elle la première à introduire des mesures visant à favoriser la promotion des femmes au sein de l'alma mater ?

Si le chemin à parcourir est encore long et semé d'embûches, un vent nouveau n'en souffle pas moins sur la vénérable institution. Pour rendre compte de la situation genevoise, nous avons interrogé Patricia Schulz, avocate, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, maître d'œuvre d'un projet de loi visant à introduire une plus juste représentation des femmes dans le corps enseignant.

FS : Patricia Schulz, vous êtes l'auteure d'un projet de loi actuellement entre les mains d'un certain nombre de député-e-s au Grand Conseil genevois. Un projet allant dans le même sens est également discuté à la commission pour la promotion des femmes du Conseil de l'Université, commission que vous présidez. Quelles sont les mesures envisagées pour favoriser l'égalité des chances entre femmes et hommes ?

P.S. : Il faut préciser tout d'abord que le Conseil de l'Université est l'instance participative suprême de l'Université de Genève. Les quatre « corps » (professoral, intermédiaire, étudiant, ainsi que le personnel administratif et technique) y sont représentés. La commission pour la promotion des femmes a été créée en novembre 1987. Ses travaux se sont principalement centrés sur une idée partie de trois associations féministes (Femmes Féminisme Recherche, Association genevoise pour les droits de la femme et Association genevoise des femmes universitaires), qui consistait à créer des mesures d'action positive permettant une égalité des chances réelle — et pas seulement formelle — entre femmes et hommes.

FS : Les mesures d'action positive proposées par les associations féministes, et reprises par la commission du Conseil de l'Université, peuvent sembler trop radicales puisque vous ne vous contentez pas de proposer qu'à compétences égales la candidate l'emporte sur le candidat. Le projet de loi envisage un système dit d'« objectifs quantifiés », ce qui revient à parler de quotas !

P.S. : Je tiens au terme d'objectifs quantifiés. Le projet de loi propose un système planifié en vue d'un objectif précis, à savoir construire pour les femmes une possibilité d'avenir en leur donnant, en début ou à mi-carrière, des chances effectives d'ac-



Patricia Schulz.

cès à des postes infraprofessoraux, puis professoraux. Si le principe est bien celui des quotas, la philosophie en est plus large. Le projet de loi ne s'inscrit pas dans un vide social : il prend au contraire sa place dans une réflexion globale en cours dans les pays occidentaux sur la situation des hommes et des femmes dans la société et sur la signification du principe d'égalité.

FS : Comment fonctionne exactement le système d'objectifs quantifiés tel que proposé dans le projet de loi ?

P.S. : La réalisation du système d'objectifs quantifiés est liée à celle des « plans quadriennaux » sur la base desquels fonctionne l'Université de Genève. Par période de quatre ans, les facultés et subdivisions auraient l'obligation d'augmenter de 5 % la proportion de femmes dans chaque catégorie hiérarchique (à l'exception des professeurs dans un premier temps) afin d'aboutir à une représentation de 40 % d'hommes et de femmes, au bout de trente-deux ans (c'est-à-dire huit plans quadriennaux) dans chaque catégorie hiérarchique.

FS : La sous-représentation féminine est surtout manifeste dans le corps professoral. Comment expliquer qu'on exclue jus-

tement les professeurs du système d'objectifs quantifiés ?

P.S. : En fait, il est prévu, pour commencer, une distinction entre les postes de professeurs et les postes infraprofessoraux. Pour les postes de professeurs, compte tenu du nombre actuel de femmes pouvant y postuler, il serait absolument irréaliste d'exiger que les facultés et subdivisions nomment 5 % de femmes par tranche de quatre ans avant que les femmes ne représentent 20 % du corps intermédiaire. Par ailleurs, inclure dès le début les postes professoraux dans le système des objectifs quantifiés aurait pour conséquence que la plupart des facultés ne pourraient nommer que des femmes pendant des décennies... Un système d'objectifs quantifiés n'est viable — et acceptable — que s'il se fonde sur la réalité du contexte dans lequel il sera appliqué !

FS : Le projet de loi vise une répartition de 40 % d'hommes et de femmes. Pourquoi pas 50 % ? Après tout, les étudiantes sont aujourd'hui plus nombreuses que les étudiants à l'Université de Genève...

P.S. : De nouveau, il faut tenir compte de la réalité. Tout d'abord, on sait que l'augmentation du nombre d'étudiantes n'a nullement entraîné une augmentation du nombre de femmes professeurs. Ensuite, les hommes sont, aujourd'hui encore, plus nombreux que les femmes à travailler, notamment à temps plein, situation dont il faut tenir compte. Enfin, une fois atteints les 40 %, on peut estimer, comme l'a fait le législateur suédois, que l'égalité des chances est réalisée. Cette proportion laisse une marge de 20 % libre, au choix de l'employeur.

FS : Malgré les aménagements de réalisme du système proposé, pensez-vous vraiment qu'on soit prêt, aujourd'hui en Suisse, à accepter l'introduction de quotas ?

P.S. : De telles dispositions ne sont, en Suisse, pas aussi neuves qu'on l'imagine. Les quotas existent bel et bien dans notre pays, et depuis longtemps. Tout simplement, on ne les appelle pas ainsi. Pensez à l'attribution des mandats politiques, des postes élevés dans l'administration fédérale, des directions des régies fédérales et des sièges dans les commissions d'experts extraparlimentaires... Tous ces postes sont

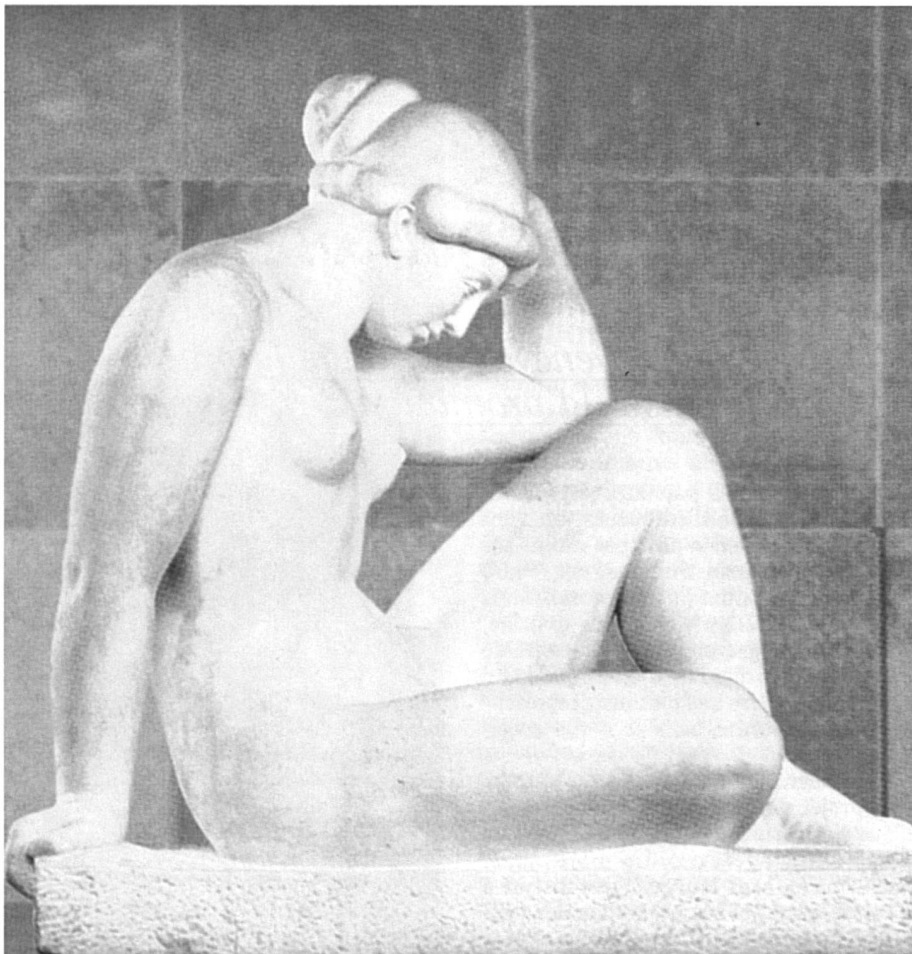
attribués en fonction d'un équilibre entre les différents groupes linguistiques, régionaux, socio-économiques, professionnels, etc. Pourquoi ne pourrait-on pas élargir cette réflexion à tous les groupes de la société ? Car il doit être bien clair que le système vise à compenser des discriminations structurelles, globales, et non pas à remédier à des injustices individuelles.

FS : Le système d'objectifs quantifiés ne peut-il pas apparaître, néanmoins, comme le remplacement de la discrimination envers les femmes par la discrimination envers les hommes ?

P.S. : C'est bien ce que sous-entendent en effet les termes de « discrimination à rebours » ou encore « discrimination positive », qu'on entend parfois. Ce que vise l'action positive — le terme qui me semble le plus adéquat — ce n'est pas de compenser des discriminations passées par des discriminations nouvelles : les femmes écartées de la carrière universitaire n'obtiennent aucune compensation, et les hommes auxquels des femmes candidates seraient préférées ne sont pas discriminés : ils n'ont aucun droit d'exiger, en tant que membres du groupe des hommes, que leurs candidatures l'emportent nécessairement sur celles des femmes.

Ce que visent, au fond, les mesures d'action positive, c'est d'assurer la justice par la représentation la plus large possible des talents, intérêts, idées et compétences qui ont jusqu'à présent été ignorés.

Propos recueillis par
Martine Chaponnière



« Méditerranée ou la pensée », marbre d'Aristide Maillol, Musée d'Orsay, Paris.

Chèr-e-s député-e-s, ne nous oubliez pas...

Depuis le début de l'année 1987, une commission parlementaire étudie la révision de la loi genevoise sur l'université. Cette révision vise à donner un meilleur statut aux maîtres d'enseignement et de recherche (MER), et à leur permettre finalement d'obtenir le statut de professeur titulaire. Il s'agit aussi de prévenir les fraudes scientifiques et administratives au sein de l'université.

Au cours des vingt séances qu'elle a tenues, la commission a eu l'occasion d'aborder le problème de la situation des femmes à l'université, et plus précisément de leur faible représentation au niveau des postes élevés du corps intermédiaire et surtout au niveau du corps professoral. Des représentantes de l'association Femmes Féminisme Recherche, de l'association pour les Droits de la femme et de l'association des Femmes universitaires ont été entendues.

Le rapport final de la commission résume la question de la sorte :

« Les associations féminines aimeraient que les femmes soient plus nombreuses à tous les échelons de l'université, notamment au niveau du corps intermédiaire et des professeurs. Comme le nombre des étudiantes augmente par rapport au niveau des étudiants, il est souhaitable que dans les années à venir la proportion des femmes par rapport aux hommes, tant au niveau professoral qu'au niveau du corps intermédiaire se modifie dans le sens d'une augmentation

du nombre de femmes. (1960, 38,2 % d'étudiantes, 3,4 % de femmes professeurs ; 1980, 51,7 % d'étudiantes, 3,5 % de femmes professeurs ; 1987, 11 femmes professeurs sur 334). Toutefois la commission n'a pas pensé prudent de s'arrêter par exemple à un chiffre de pourcentage de femmes au niveau de la loi concernant les MER (art. 55, al. 4... comprenant une juste proportion de femmes). Ce problème devrait faire l'objet d'un autre projet de loi. »

Dans l'article 54 al. 4 de la loi sur l'université, il serait mentionné que : « Le nombre des postes de maître d'enseignement et de recherche, **comprenant une juste proportion de femmes**, ne peut dépasser 20 % du total du nombre des postes de collaborateurs de l'enseignement et de la recherche de chaque faculté ou école. »

Les député-e-s sont conscient-e-s du problème, et de son importance aux yeux de nombreuses femmes de différents milieux et horizons politiques. Certain-e-s d'entre eux savent aussi que le système des « objectifs quantifiés » proposé dans le projet de Patricia Schulz est probablement le seul instrument apte à débloquer la situation.

Mais la notion de quotas a tellement mauvaise réputation que son accueil par le Grand Conseil et par les autorités universitaires et le corps professoral reste encore incertain.

Les femmes devront prouver que les candidates de valeur existent, pour peu qu'on leur donne des chances réelles de réussite, et que le spectre de la création d'une catégorie de « profs-quotas » n'est vraiment pas de mise.



Beaucoup d'appelées, peu d'élues

La discrimination à l'université, mythe ou réalité? Une étude récemment publiée devrait convaincre les sceptiques.

L'étude menée par Brigitte Studer, intitulée « Femmes à l'Université en Suisse », et éditée par le Centre de documentation de politique de la science fournit un tour d'horizon éclairant de la situation.

Les résultats obtenus par Brigitte Studer sont basés sur une importante recherche bibliographique incluant de nombreux livres étrangers ainsi que sur les entretiens que la chercheuse a eu avec 17 universitaires.

Osons quelques chiffres, au risque de hérisser certain-e-s. Mais ils sont indispensables pour visualiser l'ampleur des progrès ou des dégâts...

Le monde a vu le pourcentage de femmes dans les universités augmenter sensiblement entre 1965 et 1985. A tel point que les étudiantes sont majoritaires aux USA, au Canada et en France (51 %). Dans la foulée, la Suisse a augmenté son contingent même si, en 1981, elle était à la traîne : sur 24 pays, elle arrivait juste avant la Turquie et le Japon. Statistiques encore, mais pour la Suisse uniquement : la participation féminine se rétrécit comme peau de chagrin selon les facultés. Si les étudiantes sont relativement nombreuses en lettres et sciences sociales (43 %) ou en médecine (41,2 %), elles ne sont plus que 22,1 % en sciences et 14,2 % des étudiant-e-s dans les études d'ingénieur. Seules 8 % en informatique sont des femmes, une branche pourtant très féminisée en France (43 % de femmes en 83 déjà).

Elles ne grimpent pas

Afin de compléter ce tableau, quelques chiffres montrant la perte de vitesse des femmes au fur et à mesure de l'ascension dans la hiérarchie académique. En 1986, 44,4 % des élèves à avoir une maturité en poche sont des femmes. Elles sont 40,2 % de celles/ceux qui s'inscrivent à l'université, 35,9 % de celles/ceux qui passent le cap de la première année et 32,4 % de celles/ceux qui vont jusqu'à la licence. Seulement 19,9 % des jeunes qui se lancent dans l'aventure du travail de doctorat sont de sexe féminin.



Etudiantes de l'Université de Lausanne : pourquoi ne grimpent-elles pas ? (Photo J.-B. Sieber.)

La plus grande différence entre les deux sexes se constate dans la distribution des postes. En 1985, si 20,6 % des postes d'assistants étaient pourvus par des femmes, elles n'étaient que 2,2 % des effectifs parmi les professeurs assistants ou chargés de cours.

L'étude de Brigitte Studer tire les conclusions habituelles concernant les échecs féminins. Ils sont dus au comportement traditionnel des femmes ainsi qu'à la structure et à l'organisation des universités, a priori masculines. Il y a donc une barrière psychique et structurelle à surmonter. Les étudiantes sont trop souvent découragées ou tout bonnement peu encouragées à réussir. Sans parler du manque de modèles féminins. En outre, s'il est prouvé que les hommes s'intègrent de plus en plus au cours de leurs études, les femmes, elles, se « désintègrent ». En effet les normes féminines de douceur, de passivité, de dépendance et d'ouverture vers l'autre sont en porte à faux avec le caractère individualiste des études, les aulais immenses où prendre la parole est une torture et la technique du « bluff ». A propos de « bluff », les étudiantes ont, semble-t-il, une attitude ambigüe.

D'une part elles ne trouvent pas cela très sérieux, d'autre part, elles ne peuvent s'empêcher d'admirer ceux qui maîtrisent cet « art » de barouder d'un examen à un autre.

Chercheuse, keksekse ?

A noter cependant que, malgré les handicaps, la majorité des étudiantes luttent et terminent leurs études.

Autre attitude féminine, les étudiantes sont moins fixées sur la réussite et sur la carrière. Elles choisissent des études plus courtes en pensant à un avenir familial. De plus, les études terminées, elles sont plus souvent au chômage ou surqualifiées que les hommes pour les postes qu'elles occupent.

Quant à celles qui visent une carrière académique, elles sont peu encouragées par leur entourage qui se méfie des « chercheuses ». Sans parler des difficultés à allier famille et recherche.

Quelques remèdes sont cependant proposés par cette étude :

- Favoriser les candidatures féminines pour des postes importants.
- Créer dans chaque université un poste pour les questions féminines où étudiantes et enseignantes pourraient s'adresser.
- Mieux informer les étudiantes sur les carrières à choisir.
- Permettre aux chercheuses de publier plus facilement.
- Relever l'âge limite, ou l'éliminer, pour l'obtention de bourses. Les femmes sont spécialement défavorisées, ayant souvent dû interrompre leurs recherches pour cause de famille...
- Créer crèches et jardins d'enfants au sein des universités.

Tout un programme qui vise à éliminer les barrières internes et externes sans déterminer le ou la coupable. L'important étant, pour l'auteure, la volonté de donner véritablement une chance égale aux femmes.

Brigitte Mantilleri